



Avril 2018 - N°4

## FIL D'ACTUALITES

---

Aménagement commercial

### Le rapport Marcon sur la revitalisation des villes moyennes

---

A l'occasion de la conférence nationale des territoires, à la fin de l'année 2017, l'annonce avait été faite d'un rapport sur la revitalisation des centres villes, dans le cadre du programme «Action cœur de ville » (voir Fil d'actu janvier 2018). Le 15 mars dernier, Monsieur André Marcon, président honoraire des chambres de commerce et d'industrie de France, a remis au gouvernement ce rapport intitulé «Mission prospective sur la revitalisation commerciale des villes petites et moyennes ». Différentes recommandations sont formulées sur quatre thèmes distincts qui sont « Coopérer pour agir mieux », « Adapter l'offre aux usages », «Animer et optimiser les flux » et « Innover pour s'adapter ». Certaines de ces mesures pourraient être intégrées dans les projets de loi en cours (ELAN, PACTE notamment).

[Mission prospective sur la revitalisation commerciale des villes petites et moyennes, André MARCON](#)

[Communiqué de presse de Delphine Gény-Stéphann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires](#)

### Annnonce des 222 villes retenues pour le plan « Action cœur de ville »

---

C'est également au titre de ce programme « Action cœur de ville » que le ministre de la Cohésion des territoires a publié, le 27 mars dernier, la liste des 222 villes qui seront bénéficiaires du financement de plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans pour

revitaliser leurs centres villes. Au cours des prochains mois, les conventions pluriannuelles définissant le périmètre d'action et les moyens engagés devraient être conclues, autour de cinq axes : la réhabilitation-restructuration de l'habitat, le développement économique et commercial équilibré, l'accessibilité et la mobilité des centres villes, la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine, et l'accès aux équipements et aux services publics.

[Ministère de la Cohésion des territoires, Programme « Action cœur de Ville » : la grande transformation pour les centres-villes démarre, Communiqué de presse du 27 mars 2018](#)

[Liste des 222 villes bénéficiaires du Plan « Action cœur de Ville »](#)

[Carte des 222 villes bénéficiaires du Plan « Action cœur de Ville »](#)

## **La CJUE autorise les communes à interdire les implantations commerciales périphériques pour protéger leur centre-ville**

Hasard du calendrier, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu le 30 janvier 2018 une décision, par laquelle elle a admis qu'il était possible d'interdire l'implantation de commerces en périphérie, dans un plan local d'urbanisme. Interrogée sur la compatibilité d'une telle interdiction, instaurée par une commune des Pays-Bas, avec la Directive Services 2006/123, la Cour a jugé que l'accès à une activité de service ou son exercice peut être limité territorialement, dès lors que les conditions de non-discrimination, de nécessité et de proportionnalité sont remplies. Et elle a considéré que, dans ce cas, la disposition contestée visait « à préserver la viabilité du centre-ville de la commune (...) et à éviter l'existence de locaux inoccupés en zone urbaine dans l'intérêt d'un bon aménagement du territoire », et qu'un « tel objectif de protection de l'environnement urbain est susceptible de constituer une raison impérieuse d'intérêt général de nature à justifier une limite territoriale ».

[CJUE, 30 janvier 2018, C-31/16, Visser Vastgoed Beleggingen BV / Raad van de gemeente Appingedam](#)

## **Rapport d'activité de l'Autorité Environnementale**

A l'occasion de la présentation de son rapport d'activité 2017, l'autorité environnementale (AE) a fait un premier bilan de la réforme de l'évaluation environnementale adoptée par les ordonnances de 2016. Elle a indiqué avoir émis 96 avis et 251 décisions, tandis que les Missions Régionales d'Autorité environnementale (MRAe) en ont respectivement rendu 871 et 2 020.

Au-delà de ces chiffres, l'AE y souligne l'insuffisante appropriation de la démarche d'évaluation environnementale, notamment par les maîtres d'ouvrage, qui ont une vision encore trop restrictive de la notion de « projet » et du périmètre d'impact des projets. Elle révèle, pour les plans et programmes, une « qualité des documents souvent perfectible ».

Elle aborde également les conséquences de l'annulation partielle du décret du 28 avril 2016, prononcée par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2017, et la nécessité de doter les

MRAe de moyens supplémentaires, afin que celles-ci puissent « rendre, dans des délais raisonnables, des avis de qualité et cohérents sur l'ensemble du territoire ».

[Présentation de la conférence de presse du 27 mars 2018](#)

[Rapport annuel 2017](#)

[L'Ae et les MRAe : une communauté d'Autorités environnementales Synthèse annuelle 2017](#)

**Droit de la construction**

## Installation du comité de pilotage du « Plan de rénovation énergétique des bâtiments »

Le ministère de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transition écologique ont annoncé une grande concertation, en novembre 2017, autour d'un Plan de rénovation énergétique des bâtiments. Ce plan a pour objectif de renforcer l'efficacité des bâtiments existants, en ce compris l'ensemble des bâtiments tertiaires, par le financement d'actions de rénovation énergétique et par la mise en place de certificats d'économie d'énergie. Après cette phase de concertation de quatre mois, ce Plan est entré dans une nouvelle phase opérationnelle. Conformément aux annonces du mois de novembre 2017, un comité de pilotage a été mis en place et une première réunion s'est tenue le 16 mars dernier. Ce comité de pilotage va devoir, à la fois : 1) assurer la coordination des différents acteurs, au niveau national et régional, afin de financer ou de mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie ; 2) dresser le bilan financier des actions mises en œuvre et de leur efficacité.

[Ministère de la Cohésion des territoires, Plan de rénovation énergétique des bâtiments : Installation du comité de pilotage pour co-construire une France sobre en carbone, Communiqué de presse du 16 mars 2018](#)

[Concertation sur le plan rénovation énergétique des bâtiments, novembre 2017](#)



70 boulevard de Courcelles, 75017 Paris  
[www.wilhelmassociés.com](http://www.wilhelmassociés.com)

---

*Copyright © 2018 Wilhelm & Associés, Tous droits réservés.*

Vous voulez changer la façon dont vous recevez ces e-mails?  
Vous pouvez mettre à jour vos préférences ou vous désabonner de cette liste.

MailChimp